



COMMUNE
AVENSAN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN**

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 038-213300221-20251013-2025DEL071-DE



Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	20
Vote		
Prise d'acte par le Conseil Municipal		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 15/10/2025		
Et publication ou notification du : 15/10/2025		

Séance ordinaire du 13 octobre 2025

L'An deux mil vingt-cinq le Treize Octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVENSAN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PASCUAL, Maire en exercice.

Les convocations individuelles ont été transmises aux conseillers municipaux le Neuf Octobre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie, et sur le site internet dédié, le Neuf Octobre 2025.

Présents : ARNAUD Patricia, BARBOT Yann, BENTO-BERNARDO Amélie, CASTEX Patrice, CANADELL Anne-Laure, CUNY BOUTOURLINSKY Julia, DEDIEU-BENOIT Philippe, DUMORA Olivier, HOSTEIN Patrick, LAFOURCADE Sonia, LAHAYE Chantal, PASCUAL Laurent, RITTORI Tony, TRIVES Christine, VANDERMEERSCH-CAPIET Françoise.

Absents: DUCLA Olivia, NURBEL Patrick, SPIAGGIA Ludovic.

Procurations: BEGAINTH Nathalie à CUNY BOUTOURLINSKY Julia, COLIN Stéphane à PASCUAL Laurent, ELOI Damien à DUMORA Olivier, POURTIER Gaëlle à BENTO-BERNARDO Amélie, RITTORI Sandrine à RITTORI Tony.

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président a ouvert la séance à 19H00. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Julia CUNY BOUTOURLINSKY a été désignée secrétaire de séance.

2025DEL071 –RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5,

VU la délibération n°2025_1709_D7 du Comité Syndical du SIAEPA de Castelnau-de-Médoc en date du 17 septembre 2025,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour 2024 joint à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que les documents sont à la disposition du public ; notamment sur le site du SIAEPA,

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités responsables d'un service d'eau ou d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services publics destiné notamment à l'information des usagers.

Sur le territoire d'Avensan, le SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement) de Castelnau-de-Médoc est chargé, notamment, de la compétence « Eau Potable ».

Le Conseil Syndical dudit Syndicat a pris acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) par délibération du 17 septembre 2025.

Ce rapport 2024 a pour objet de synthétiser les données contenues tant dans le rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable (Véolia) que dans le rapport annuel des autorités sanitaires concernant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine A.R.S. (Agence Régionale de Santé),

Dans ce RPQS, il est indiqué notamment que :

- le prix total de l'eau est, en 2024, de 1,91€ par m3, décomposé comme précisé aux pages 15 à 18 du présent rapport,
- les indicateurs, notamment de performance, attestent en 2024 d'une bonne connaissance du réseau par le délégataire, d'une conformité microbiologique à hauteur de 100%, d'un rendement du réseau légèrement supérieur à 80 % et d'un indice linéaire de pertes en augmentation tout en restant modérées selon le SAGE,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** que le présent rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) a été présenté à l'Assemblée délibérante.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En Mairie le 13/10/2025

Le Maire



Laurent PASCUAL



La secrétaire de séance

Julia CUNY BOURTOULINSKY

